

ARRETE du MAIRE
ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION
Rue de la Mairie- Rue Basse

Nous, Maire de la Commune de Cenne-Monestiés,
VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la loi n° 83-8 du 07 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2 et L2215-21,
VU le Code de la route et notamment les articles R411-1 à R411-9 et R411-25 à R411-28,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8èmePartie–Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, modifié,

CONSIDERANT que, les travaux de dépose de poteaux du réseaux BT qui doivent se dérouler Rue de la Mairie et Rue Basse nécessiteront :

*** La fermeture de la Rue Basse** à hauteur du carrefour avec la Rue de la Mairie jusqu'au n° 22

ET

***L'interdiction de stationnement de tous les véhicules Rue de la Mairie et Rue Basse (carrefour rue de la Mairie jusqu'au n°22) du jeudi 6 août 2026 au vendredi 7 août 2026.**

ARRETE :

Article1 :

En raison des travaux susvisés,

La Rue Basse sera fermée à toute circulation à hauteur du carrefour avec la Rue de la Mairie jusqu'au n°22

Le stationnement de tous véhicules sera interdit Rue de la Mairie et Rue Basse (carrefour rue de la Rue de la Mairie jusqu'au n°22 du jeudi 6 août 2026 au vendredi 7 août 2026

Les travaux s'effectueront Rue de la Mairie en demi-chaussée et la circulation des véhicules sera alternée par panneau et s'effectuera en demi-chaussée opposée.

La circulation des véhicules de secours devra être possible en toute circonstance.

Article 2 :

A l'approche des travaux, la signalisation réglementaire sera mise en place par le pétitionnaire.

Article 3 :

Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune.

Fait à Cenne-Monestiés,
Le 29 juillet 2026
Le Maire,
Laurent GRANGER

